

## Programme de Développement local de la Commune de Kothiari au Sénégal



### A - Descriptif du projet

La communauté rurale de Kothiari se trouve au centre-est du Sénégal, dans la région de Tambacounda.

**La société civile cherche les moyens et les formes pour s'impliquer dans le développement local.**

Depuis une quinzaine d'années, un mouvement associatif fort s'y est développé, prenant en charge des volets importants du développement. Dès le milieu des années 90, les organisations ont recherché comment s'impliquer plus dans un processus de développement local s'inscrivant dans des démarches communautaires. Avec le Conseil Rural de Kothiari, elles ont démarré en 1997 l'élaboration un plan de développement local de leur communauté.

Un **processus d'animation et d'étude** a été lancé en 1998 dans la communauté rurale qui, impliquant l'ensemble des acteurs du développement a abouti à :

- la création d'un comité communautaire de pilotage (CCP) réunissant tous les acteurs de la zone avec des ramifications au niveau local (trois groupes locaux de pilotage GLP),
- une étude participative qui a débouché sur un document intitulé « Diagnostic communal de la communauté rurale de Kothiari - Plan de cadrage » précisant les activités prioritaires,
- l'élaboration d'un programme de développement centré sur la mise en place d'un fonds de développement local géré par un comité d'octroi.

A partir de ces résultats, un premier Programme Local de Développement de deux années a été mis en oeuvre avec l'appui des Jardins de Cocagne. Il s'agissait en fait d'une période de « rodage » du dispositif. Elle devait permettre de valider les instances et de réaliser des projets de développement.

Cette première phase a permis :

- l'adoption d'un dispositif organisationnel pour la mise en oeuvre du PLD (plan local de développement),
- l'élaboration et l'adoption de textes précisant les procédures,
- la mise en place d'outils et de circuits financiers relatifs à la gestion du Fonds de Développement Local,
- une intervention effective des associations au sein du dispositif,
- l'implication progressive des migrants dans le soutien à la mise en oeuvre des FDL (Fonds de développement local),
- le soutien par le FDL de 14 actions de développement touchant les problématiques prioritaires de la communauté.

Une **auto-évaluation** pratiquée en année 1 puis une évaluation externe en fin de programme ont permis de définir les points faibles et les points forts du dispositif et de définir les bases d'un second programme.

**Asseoir un développement local s'appuyant sur l'ensemble des composantes de la société.**

Ce programme qui se déroulera sur quatre années visera à la réalisation d'actions dans l'ensemble des domaines intéressant le développement, depuis l'hydraulique souterraine jusqu'à l'éducation mais en mettant également comme priorité l'augmentation des ressources économiques. Une attention toute particulière sera également apportée à la formation et à l'animation ainsi qu'à un travail en profondeur avec les migrants issus de la communauté et avec la coopération décentralisée.

Ces réalisations seront rendues possibles par la mise en place de quatre fonds :

- le fonds d'investissement local,
- le FSAE (Fonds de Soutien aux Activités Economiques),
- le fonds d'innovation,
- le fonds d'accompagnement.

Ces actions seront sous la responsabilité des instances mises en place dans le premier programme mais après des évolutions découlant de l'évaluation.

- Le Comité Communautaire de Pilotage (CCP) gère les quatre fonds. Il est chargé de mettre en place un dispositif de suivi permettant de disposer

d'informations régulières concernant l'état d'avancement des travaux.

- Les Groupes Locaux de Pilotage (GLP) assurent le relais local du comité communautaire.
- Le comité d'octroi fait l'instruction technique des projets.
- Les comités villageois de développement (CVD) facilitent la diffusion des informations sur le programme dans le village, participent au suivi des actions financées et relayent les demandes villageoises. Les CVD constitueront les relais villageois concernant les formations sur la décentralisation et les droits et devoirs du citoyen.

Elles seront animées par le secrétaire permanent dont les fonctions sont centrées sur trois activités essentielles : le suivi, la capitalisation et l'animation du dispositif.

**Avec un grand panel de partenaires**

Par la qualité de leur engagement et de leur réflexion, les responsables des organisations paysannes, puis ceux de la communauté rurale ont su établir de multiples partenariats, garantissant l'indépendance de leurs structures avec des ONG techniques, des collectivités françaises, les ressortissants et avec les projets intervenant dans la zone.

